

MAIRIE DE LA ROCHE DES ARNAUDS**ARRÊTE DE VOIRIE PORTANT
STATIONNEMENT D'UN ECHAFAUDAGE****A l'occasion de travaux sur façade
34 Rue de l'Arcade****OBJET : PROROGATION A L'ARRÊTE – A2020-095 du 06 octobre 2020****LE MAIRE**

VU la demande verbale en date du **06 octobre 2020** de Mme Annie QUINART, propriétaire d'une maison sise 34 rue de l'Arcade à LA ROCHE DES ARNAUDS. **Sollicite l'autorisation d'occupation d'une partie de la rue de l'Arcade pour la pose d'un échafaudage sur la façade nord de la maison et dévier les piétons et véhicules.**

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU le règlement général de voirie du 12/11/1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

VU l'état des lieux,

VU l'arrêté municipal du 06 novembre 2020 p

CONSIDERANT : que la réalisation des travaux du pétitionnaire nécessite la prolongation de la réglementation de circulation pendant la durée du chantier dans la rue de l'Arcade

ARRÊTE**ARTICLE 1 - Réglementation**

L'arrêté ci-dessus visé est prorogé jusqu'au 30 novembre 2020.

ARTICLE 2 – Publicité

Cet arrêté sera affiché à la Mairie et sur le chantier

ARTICLE 3 – Recours

En application des dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, 22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE CEDEX 6. En application des dispositions des articles R.414-6 et suivants de Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télécourci citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 3 : Exécution

- Monsieur le Maire de La Roche des Arnauds,
- Le Pétitionnaire

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise pour information à la Gendarmerie de Veynes

A La Roche des Arnauds, le 03 novembre 2020

Le Maire,

Maurice CHAUTANT

